

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

PRÉAMBULE

Le maire Gérald BLANCHARD : Nous allons ouvrir ce conseil municipal du 25 septembre 2023 mais auparavant, je souhaiterais que l'on se recueille pour les victimes des séismes du Maroc et de la Libye. On a tous conscience du dérèglement climatique, séismes également en Syrie, en Turquie. Je vous propose qu'on se lève et qu'on ait une minute de silence :

[1 minute de silence]

Je vous remercie.

Voici les pouvoirs :

Madame FAYARD m'a donné pouvoir

Madame BRACONNIER à Madame TEXIER

Madame LOUIS à Monsieur LÉCOQ

Madame MIGNIOT à Monsieur THINON

Monsieur DEMEOCQ à Monsieur CHARTIER

Madame RIQUELME-MARTINEZ à Monsieur DEVERGNE

Madame SULMON à Madame DESJARDINS et elle devrait nous rejoindre rapidement.

La voilà.

On va passer à l'adoption de 2 procès-verbaux des conseils municipaux du 12 décembre 2022 et du 20 février 2023 .

12 décembre 2022 :

Est-ce qu'il y a des remarques ? Des questions ? Adopté

20 février 2023 :

Est-ce qu'il y a des remarques ? Des questions ? Adopté

DÉLIBÉRATION N°1

Élection d'un nouvel adjoint au Maire suite à une démission

Le maire Gérald BLANCHARD : Lecture de la délibération

Carine de VITRY D'AVAUCOURT : Quand j'ai accepté cette mission en 2020, dans mon esprit il s'agissait d'un CDD de 6 ans. Mais dans la vie il y a des opportunités et je ne m'y attendais pas. A 55 ans, j'ai obtenu le poste de mes rêves, je ne pouvais pas refuser.

J'en ai parlé tout de suite à Gérald [Monsieur le maire] en lui disant que j'assumerai mes fonctions tant que j'en serai capable. Les allers-retours sont compliqués. Je suis installée à Tours et ces dernières semaines, j'ai eu l'impression de ne pas assurer correctement ma mission. Il n'était pas question que les habitants en souffrent. J'en ai parlé à Gérald [Monsieur le maire] et d'un commun accord je vous présente ma démission ce soir.

L'attention est pointée sur le CCAS et l'action sociale et je reviens sur tout ce qui a été fait depuis plus de 3 ans, dans des conditions compliquées au départ avec le COVID et ensuite à l'inflation.

Grâce, et je tiens à le dire, aux agents du CCAS et de la Ville, je ne vais pas tous les citer mais particulièrement Aurore SEURON, directrice du CCAS, responsable du service d'aides à domicile et Carole MORISSET du service Action sociale. Elles 2, avec tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices, font un travail extraordinaire.

Grâce à elles nous avons pu ouvrir une halte-relais pour les aidants, qui va bientôt avoir son lieu.

Nous avons proposé une aide pour le permis de conduire, qui peut bénéficier sans condition de ressource aux habitants et habitantes de Buxerolles.

Nous allons ouvrir dans quelques semaines la conciergerie solidaire, à l'heure civique. Nous avons près d'une centaine de bénévoles. J'en profite pour dire à toutes les associations qui nous écoutent ainsi qu'aux particuliers, vous pouvez faire appel pour toute mission que ce soit à cette « réserve civique », qui se fera une joie de vous aider.

Nous avons donné un nouvel élan à tout ce service d'aides à domicile qui font un travail difficile et formidable, avec du sens retrouvé au travail. Merci à elles.

Très important, nous avons mis en place « France service » depuis quelques mois qui fonctionne très bien. A peine la moitié du mandat franchi, on a quasiment accompli tout ce qu'on avait sur notre feuille de route. Sans les services, je n'y serais pas arrivée.

Le poste d'adjointe sera très bien pourvu et je serai à sa disposition ainsi qu'à celle du maire, et de l'ensemble de l'équipe pour continuer avec les moyens qui me seront donnés.

Merci [*Applaudissements*].

Le maire Gérald BLANCHARD : Merci beaucoup, je sais que ce n'est pas sans émotion pour toi. Je suis un maire exigeant avec les élus et particulièrement avec les adjoints. Je remercie Carine d'avoir eu l'intelligence, la clairvoyance de dire quand c'est devenu trop compliqué.

Il n'y aurait rien de pire que de maintenir des adjoints alors qu'ils ne remplissent pas leurs fonctions depuis trop longtemps. C'est assez rare de faire ce que tu as fait ce soir. Je t'en remercie au nom de tous les collègues. Malgré ce qui se passe depuis quelques mois, tu as continué à piloter, il y a eu énormément de réalisations, de missions, de beaux projets, des moments conviviaux comme cet après-midi avec un loto ici-même, France service qui rencontre un vif succès, la conciergerie qui se met en place, l'heure solidaire...

Il y a une forte responsabilité à prendre pour la personne qui te succédera. Je voulais te remercier du fond du cœur. Je regrette vraiment que tu partes.

On va procéder à une nouvelle élection.

Candidature de Madame Amélie LOUIS. Est-ce qu'il y a d'autres candidats (es) ? Candidate car il faut respecter la parité. Il n'y en a pas.

Il faut désigner 1 secrétaire et 2 assesseurs.

Secrétaire : Denis ROUGIER

Assesseurs : Ludovic DEVERGNE et Stéphane AUGEREAU

On procède au vote.

Je félicite Madame LOUIS que l'on peut applaudir. (*applaudissements*)

Madame LOUIS n'appartenant pas au CCAS, il faut une nouvelle élection.

On va décaler la première élection car il faut revoter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée

DÉLIBÉRATION N°2

Information au conseil municipal sur les décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT

Le maire Gérald BLANCHARD : Je précise que ces décisions ont fait l'objet d'une présentation lors de la commission générale du 18 septembre 2023 et ne donnent pas lieu à un vote.

DÉLIBÉRATION N°3

Fixation du nombre de membres du CCAS

Le maire Gérald BLANCHARD : Lecture de la délibération
C'est ce qui permet de fixer le nombre de membres du CCAS

On va procéder à la 2ème élection qui est la conséquence de la 1ère.
La personne adjointe aux affaires sociales est en général vice-présidente du CCAS.

Il faut un secrétaire et deux assesseurs / Emmanuel ZERROUNI, secrétaire, Roland BOUET et Denis ROUGIER assesseurs.

C'est ce qui permet de faire le nombre de membres du CCAS. Madame LOUIS n'appartient pas au CCAS.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée

DÉLIBÉRATION N°4

Élection des membres du CCAS

Vote à bulletin secret.

Le maire Gérald BLANCHARD : Je mets cette délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée

La conséquence maintenant c'est que nous puissions élire les membres du jury

2 listes :

Buxerolles naturellement et **Buxerolles ma ville**

vous mettez celle qui a votre préférence.

DÉLIBÉRATION N°5

Rapport d'activité 2022 – Grand Poitiers Communauté Urbaine

Rapporteurs : élus communautaires

Le maire Gérald BLANCHARD : Il s'agit de prendre acte de ce rapport. Y-a-t-il des interventions spécifiques ? Je vais en faire une.

Ce rapport permet aux habitants de suivre l'actualité de la communauté urbaine. La communauté urbaine et la ville de Buxerolles ont des destins liés.

Ce rapport met en évidence les feuilles de route établies par chaque vice-président. Elles se mettent progressivement en place. Ce rapport de la présidente parle aussi du projet d'administration de transition 2021 avec effet au 01 – 01 – 2022.

L'année 2022 a été consacrée à la mise en place de ce dispositif. C'est un rappel général sur la composition du territoire de Grand Poitiers, sur les compétences obligatoires et facultatives.

Regard également sur toutes les missions du quotidien. Le Conseil communautaire débat de nombreux sujets de quotidien.

Il y a également un point sur les problématiques liées à l'environnement, sur les énergies renouvelables, sur la gestion des ordures ménagères, sur le logement, les mobilités douces. Ce rapport arrive 5 ans après l'élargissement de Grand Poitiers.

Ma position était assez claire, j'étais interrogatif :

- sur les économies qu'on ferait, je ne suis pas certain qu'elles soient au rendez-vous

- sur la réactivité à l'échelle d'un territoire de 40 communes. Il y a des problématiques très fortes sur ce sujet-là. Par exemple, le transfert voirie ou entretien d'espaces, n'étaient pas une bonne chose.

Pour passer en communauté urbaine c'était obligatoire mais je pense que c'était une erreur, ça n'a rien apporté de plus aux habitants, ils nous le disent régulièrement.

Mais cela ne fait que 5 ans. Le contexte international n'a pas facilité les choses, et toutes les mises en place ne se font pas en même temps.

Concernant les ordures ménagères, il y avait plusieurs systèmes de redevances et de taxes selon les communes. En tant que vice-président, une de mes priorités était de passer à un système unique et d'harmoniser : baisser pour certaines communes, augmenter pour d'autres. On est passé des sacs plastiques aux containers. C'est un progrès d'hygiène pour les rippers.

Nous avons également la distribution de composteurs exigée par la loi du 1^{er} janvier 2024 pour les biodéchets.

On va prendre acte de ce rapport.

DÉLIBÉRATION N°6

Modification du tableau des emplois

Nathalie DESJARDINS : Lecture de la délibération

Il s'agit de mobilité liée à des mutations, des départs à la retraite, d'avancement de grade pour l'année 2023. Il est nécessaire de modifier le tableau des emplois de la commune (annexe jointe). Cette modification interviendra au 1^{er} octobre 2023.

Le maire Gérald BLANCHARD : Est-ce qu'il y a des questions ? Des remarques ?

Je voudrais faire une remarque. La qualité du service passe par les agents municipaux. Je vais revenir sur la déclaration d'hier soir du président de la République.

Elle est pour moi totalement à l'encontre des élus qui, ancienne et nouvelle majorité, ont été en 1ère ligne au moment du COVID, avec les agents qui chaque jour, comme tout le monde, doivent faire face à des hausses et à l'inflation. Il faut également faire face à des décisions qu'on ne prend pas nous-mêmes. Il y a eu une augmentation des fonctionnaires l'année dernière et cette année. C'est très bien en terme de pouvoir d'achat, 100 000 € en 2022, 46 000€ cette année.

Hier soir, j'étais particulièrement touché qu'on nous mette sur le dos l'augmentation de la valeur cadastrale qui date d'une réforme de 2018 où le président actuel était déjà en fonction et qui a entraîné une augmentation sur l'évolution de l'inflation.

Le conseil municipal n'a pas voté d'augmentation de ce sur quoi il a la main, ce qui veut dire les taux. La seule augmentation que les habitants découvrent sur leur feuille d'impôt, ce sont les 7 % et quelques. Grand Poitiers est également concerné par cette hausse des bases. Beaucoup de maires m'ont dit : « On est bien reconnu pour notre travail puisqu'hier soir on était aux sénatoriales , le résultat n'a pas convenu au président, donc pour occuper le terrain médiatique on met les élus au centre, des élus qui n'ont rien demandé.

J'espère que l'association des maires de France réagira. Les seuls responsables de cette augmentation à Buxerolles sont ceux qui ont voté la réforme de 2018. Ce n'est pas le Conseil municipal.

A la question : pouvez-vous baisser ? Il n'y a quasiment personne qui l'ait fait. Dans la Vienne aucune, peut-être une dizaine, sûrement celles qui ont trouvé leurs finances en meilleur état que nous.

Si on avait commencé à baisser les taux, on aurait rencontré des difficultés. Je regrette que le président de la République ait pris les élus de front.

Il a fait un autre choix et a rajouté des dépenses qu'il faut maintenant financer. Ces dépenses imposées, c'est de l'investissement en moins : rénovation, voirie, ... Je regrette cette prise de position, elle était injustifiée, gratuite, politique.

Merci

Est-ce qu'il y a des questions sur la modification du tableau des emplois ?

On va mettre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée

DÉLIBÉRATION N°7

Fixation des tarifs des repas pour le personnel communal et les personnes extérieures aux services à partir du 1^{er} octobre 2023

Nathalie DESJARDINS : Lecture de la délibération

Le maire Gérald BLANCHARD : Quelques remarques

Après le COVID, les agents ne sont pas tous revenus. C'est un moyen de les encourager, bien que ce soit plus symbolique que très marqué.

Les élus sont considérés également comme extérieurs. Chaque semaine nous nous réunissons et chacun paie son repas.

Pour les agents qui prennent peu de temps pour manger, j'espère que ce sera pour eux l'occasion d'avoir un repas complet et équilibré ainsi que pour ceux qui font un travail de force. Cela évite également les déplacements.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Des questions ?

On a des problèmes de son depuis le début, nous avons voulu mettre 2 caméras, mais nous rencontrons des difficultés.

Ludovic DEVERGNE : Bonsoir Monsieur le maire, bonsoir cher (e) s collègues. La démarche est intéressante et permet aux agents d'avoir un repas équilibré. Le prix n'est pas élevé, le moindre sandwich est plus cher Il serait bien de voir si dans 1 an ou 2, les agents sont revenus sur le service restauration.

Le maire Gérald BLANCHARD : Merci beaucoup. Je suis content que ça fasse l'unanimité ce soir.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée

DÉLIBÉRATION N°8

Instauration du Forfait Mobilités durables au profit des agents de la Commune de Buxerolles

Nathalie DESJARDINS : Lecture de la délibération

Le maire Gérald BLANCHARD : Des remarques ? Évidemment tout le monde va être favorable à cette mesure, c'est encore une loi imposée aux collectivités sans moyen supplémentaire et qui aura un coût pour la collectivité chaque année. Ça part d'un bon sentiment mais moi j'ai plein de bons sentiments avec l'argent des autres.

Je me souviens de candidats aux élections qui disaient : On va augmenter les fonctionnaires ». J'avais répondu : c'est très bien mais avec l'argent de qui ? Des collectivités.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée

DÉLIBÉRATION N°9

Subvention pour les projets de fin d'année 2023 aux coopératives scolaires de Buxerolles

Candice LORNIER : Lecture de la délibération

Le maire Gérald BLANCHARD : Cette subvention est versée en trois fois et a été présentée en commission Petite enfance, enfance, éducation jeunesse.
Est-ce qu'il y a des questions ?

Francette POPINEAU : Plutôt une remarque.

Lors de la commission, les directeurs nous ont fait part de leurs difficultés à faire face à l'inflation, aux coûts des fournitures et matériels.

Comme la subvention n'a pas augmenté, ils ont du mal à boucler leur budget.

Une autre difficulté s'ajoute : la piscine de la Pépinière est en travaux pour deux ans et c'est une activité obligatoire. Ils prennent un transport pour aller à celle de Bellejouanne.

Monsieur le Maire, vous cherchez une solution, quelle est-elle ?

Les seules rentrées d'argent d'une école viennent de la collectivité, subventions qui peuvent être trouvées lors de projets extérieurs. On s'appuie aussi sur les coopératives scolaires qui peuvent aider quelques familles, mais qui s'ajoutent à d'autres coûts.

Le maire Gérald BLANCHARD : On vit tous ce qui se passe, avec en plus une hausse du nombre d'élèves, qui augmente la subvention. Quand une classe est créée, on n'a pas de dédommagement. Je suis prêt à réfléchir avec les enseignants sur des achats groupés et raisonnés avec Grand Poitiers. On a eu 2 ouvertures de classes maternelles, 1 ATSEM par classe, donc 2 recrutements. C'est 60 000€ de charges en plus.

Pour la natation, si on ne trouve pas de solution, c'est la ville qui prendra en charge les frais. On ne pourra pas accompagner les transports des sorties non obligatoires. Il faudra faire des choix mais on répondra à nos obligations.

D'autres questions ? D'autres remarques ? Je vais mettre au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée

DÉLIBÉRATION N°10

Versement d'un fonds de concours pour le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la Voirie de Grand Poitiers

Bruno VIVIER : Lecture de la délibération

Le maire Gérald BLANCHARD : Le fonds de concours est la possibilité donnée aux communes qui n'ont plus la compétence voirie d'abonder la somme qui est « clectée » et qui avait été arrêtée au moment de l'élargissement : 500 000 € en investissement pour la ville avec possibilité de rajouter sur notre budget 60 000€

Bruno VIVIER : Je remercie les collègues d'autres délégations qui ont permis de verser ces 60 000€ ce qui les impacte.

Le maire Gérald BLANCHARD : Quelques mots sur la voirie.

En 2017, nos prédécesseurs avaient arrêté une somme qui était la moyenne des investissements des dernières années et qui alimentait l'investissement. Cette somme a permis de réaliser des travaux uniquement en 2017. Mais tout a augmenté. L'idée de ce fonds de concours permet, pour cette année du moins, de pouvoir absorber des choses et de montrer la volonté de la ville pour investir.

C'est un 1^{er} point qui va être consacré essentiellement à l'avenue de l'Entraide, très abîmée, très passagère, avec beaucoup d'enfants et a besoin d'être sécurisée. Merci à Messieurs LECOQ et VIVIER, des habitants, qui ont participé.

Autre point : Il y a quelques mois, nous avons eu à Beaumont-St-Cyr une conférence des maires et tous ont pointé les difficultés à faire face aux travaux avec nos budgets voirie arrêtés en 2017.

Nous avons tous expliqué pourquoi il nous paraissait nécessaire que Grand Poitiers, dans le cadre de cette compétence qui lui est propre, fasse un geste financier.

C'est en cours d'arbitrage, cela a été présenté en commission voirie il y a une dizaine de jours, cela serait un complément chaque année d'abonder un complément pour investir sur de la voirie avec les moyens dont dispose Grand Poitiers.

On nous a parlé d'1 M d'€ / an supplémentaire et qui pourrait aller jusqu'à la fin du mandat, mais cela reste au conditionnel.

Le vote du budget n'ayant pas eu lieu, on décidera au mois de mars.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

DÉLIBÉRATION N°11

Subvention Comité des fêtes – Spectacle de Noël

Nathalie DESJARDINS : Lecture de la délibération

Est-ce qu'il y a des questions ? Des remarques ? Oui ?

Ludovic DEVERGNE : Est-ce-que je peux participer au vote si un membre de ma famille est dans le bureau ?

Raphaël GUY : Oui

Le maire Gérald BLANCHARD :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée

DÉLIBÉRATION N°12

Subvention Chong Quan Khi Dao

Gilles THINON : Lecture de la délibération

Il y aura la grande journée pour fêter les 30 ans au stade de la Pépinière, le 21 octobre avec de nombreuses démonstrations, des ateliers pour les enfants. C'est assez spectaculaire.

Le maire Gérald BLANCHARD : Est-ce qu'il y a des questions ? Des remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée

DÉLIBÉRATION N°13

Adoption de l'avenant à la convention d'objectifs et de financements avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la crèche Antoine de Saint-Exupéry.

Candice LORGNIER : Lecture de la délibération

Le maire Gérald BLANCHARD : J'en profite pour vous dire que la crèche Antoine de Saint-Exupéry sera inaugurée demain à partir de 16h30. Vous êtes tous (tes) les bienvenus (es). J'en profite aussi pour remercier la CAF qui a accompagné le financement du projet de la crèche à hauteur de 25 % environ.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée

DÉLIBÉRATION N°14

Adoption de l'avenant à la convention d'objectifs et de financements avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le Relais Petite Enfance.

Candice LORGNIER : Lecture de la délibération

Le maire Gérald BLANCHARD : Des questions ? Des remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée

DÉLIBÉRATION N°15

Adoption des avenants aux conventions d'objectifs et de financements avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires.

Candice LORGNIER : Lecture de la délibération

Le maire Gérald BLANCHARD : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

DÉLIBÉRATION N°16

Fixation des tarifs des accueils de loisirs à compter du 01 octobre 2023

Candice LORGNIER : Lecture de la délibération

Le maire Gérald BLANCHARD : Des questions ? Des remarques ? Oui, Madame POPINEAU

Francette POPINEAU : On vous remercie pour cette délibération d'avoir tenu compte de certaines remarques qui demandaient un assouplissement, passer de la journée à la semaine entière c'était compliqué.

On a des retours de familles qui nous disent qu'elles renoncent à mettre les enfants sur 1 journée. On a beaucoup parlé de cela à la commission, difficultés de recruter des animateurs à la journée, les familles qui inscrivent les enfants en fonction des activités... on a peut-être des moyens de remédier à ça. Je pense qu'il faut qu'on réfléchisse encore à d'autres possibilités car la majoration de 15 % pénalise les familles qui ont besoin, à la journée, selon l'offre de travail, dans un contexte économique très difficile pour tout le monde.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons.

Candice LORGNIER : On avait eu un échange la semaine dernière lors de la commission. On avait expliqué les difficultés de recrutements, les activités qui sont proposées par Grand Poitiers, on n'a pas le choix sur les jours, ils sont fixés les mardis et jeudis. On vous a dit également qu'on a des retours positifs avec la tarification avec le taux d'effort mis en place.

A partir de cet été, les tarifs ont été plus justes et plus adaptés en fonction des revenus. On est resté sur une augmentation de 15 %, on a des difficultés sur les recrutements d'animateurs. Il me semble important de pérenniser l'emploi des animateurs à la semaine plutôt qu'à la journée.

Le maire Gérald BLANCHARD : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

J'entends toutes ces observations mais on ne recrute pas des gens à la journée. Si un jour on a plus de monde, on doit recruter, mais les jours où il n'y a que peu d'enfants on les paie, naturellement, sans rentrée d'argent. Je suis très mathématique.

Il y a également une ligne pédagogique au centre aéré, ce n'est pas une garderie à la journée, c'est un projet.

Lorsqu'il y a un spectacle ou un projet éducatif en général sur une semaine, les enfants qui viennent à la journée sont déconnectés.

Les jours piscine ou cinéma, il faudrait plus d'agents.

On a également essayé d'amortir en mettant un tarif beaucoup plus juste. Avant, les quotients familiaux de 451 sautaient une tranche car la limite était 450 ce qui représentait un coût important.

On ne peut pas faire de la justice tout le temps dans tous les sens. On aimerait tout faire mieux que les autres et moins cher. Mais on est obligé de fixer des règles. Il existe les forfaits pour les familles pour 4 ou 5 jours. A la journée, c'est plus cher.

Mathieu CHARTIER : Je me permets de répondre. J'avais anticipé une question sur ce sujet avant le Conseil et j'ai fait des calculs, sur toutes les communes environnantes sauf sur Poitiers où les répartitions se font sur les maisons de quartier et il n'y a pas toujours les tarifs. J'ai calculé avec mon QF, avec le taux d'effort ce n'est pas très facile, Biard est dans la même configuration. Je n'ai pas trouvé ce taux d'effort. L'intérêt était de voir quelles communes proposaient des prix à la journée et celles comme nous qui proposaient des forfaits. C'est 50/50.

Sur Grand Poitiers les communes qui proposent un forfait appliquent un tarif dégressif ce qui implique qu'à la journée le prix est plus élevé.

Avec mon QF, je paierais 23,65 € à Montamisé là où je paie 17,83 € à Buxerolles.

Certaines communes appliquent des tarifs inférieurs, mais globalement Buxerolles est dans la moyenne au prix à la journée.

Je trouvais également intéressant de voir quelles étaient les communes qui pratiquaient des forfaits de 4 jours, il n'y en a que 2. Aucune polémique là-dedans, il s'agit juste que les habitants soient informés de ce qui se fait à Grand Poitiers.

Le maire Gérald BLANCHARD : Ça résume ce que j'ai dit, on ne peut pas faire mieux que tout le monde. Sur une journée, 23 € à Montamisé ou 17€ à Buxerolles, ça donne une indication. Il n'y pas de taux d'effort à Montamisé

Francette POPINEAU : J'avais fait la même étude. Je n'ai pas dit que Buxerolles pratique des tarifs excessifs et on salue le forfait de 4 jours. Mais on a des retours des familles sur cette augmentation, sur

ce qui est vécu comme des pénalités. On ne sera jamais parfait, certes, mais si j'habitais Montamisé, j'aurais également des choses à dire.

Le maire Gérald BLANCHARD : Ce qui me gêne un peu c'est qu'on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres. C'est une augmentation de 15 % mais 15 % d'une somme moins forte que d'autres communes, ça fait toujours une somme moins forte.

Vous dites également qu'on a augmenté les tarifs de cantine de 80 %. Ils sont toujours à moins de 1€ et je mets au défi quiconque autour de cette table de me dire comment faire manger ses enfants pour moins de 1€. La politique y gagnerait si on avait de la clarté plutôt qu'une caricature.

100% de rien, ça fera toujours pas grand-chose, mais sur un document ça fait son effet. Ce n'est pas intellectuellement honnête. Ce qui aurait été intéressant et on le fera plus tard, c'est observer le prix des repas. Vous avez encore des repas où les tarifs sont à prix unique et ce n'est pas 0,80€.

Symboliquement le repas à 1 € était le minimum pour permettre au plus grand nombre d'accéder à la cantine scolaire. On est à 0,80€, je voudrais que tout le monde perçoive ce que cela représente. Je reste persuadé et j'ai eu un échange ce matin avec 1 collègue qui a des positions politiques diamétralement opposées aux miennes.

On commet une erreur majeure en faisant qu'il y ait une partie de la population qui ne contribue plus à l'effort collectif. Il y a une partie des gens qui ne paient pas d'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et qui ont des repas à des tarifs qui n'existent pas. Je ne suis pas certain qu'on rende service aux personnes si elles n'ont pas la notion de conscience collective de ce que coûtent les choses.

A côté de ça je suis particulièrement attaché à avoir un service social et un CCAS qui accompagnent les gens en difficulté. On n'aide pas les personnes si on leur fait croire que tout est gratuit.

Et même sur l'impôt sur le revenu, même si on a une infime cotisation on donne l'impression de participer à la vie de la cité. Je pense que c'est une erreur qu'une partie de la population ne participe pas. Chacun a le droit de penser ce qu'il veut et ce que j'ai dit n'est pas partagé par tous mes collègues.

Dire « Vous avez augmenté de 80 % les tarifs » alors même que le prix est à 0,80€, ça ne fait pas avancer le débat.

Ludovic DEVERGNE : Merci Monsieur le maire : On s'éloigne un peu des tarifs des accueils mais l'échange est intéressant. Il faut bien avoir à l'esprit que l'augmentation de 0,40€ sur l'ancienne tranche, certains pourraient dire autour de cette table et j'en fait partie, que ce n'est rien, mais pour certaines personnes qui ont le RSA 600€ par mois, si vous avez 3 enfants, vous n'avez pas la sensation d'avoir un repas gratuit. A Buxerolles personne ne paie le tarif exact de production d'un repas, les riches comme les pauvres. Les personnes les plus modestes contribuent aussi, elles paient l'impôt le plus injuste, 20 % de TVA. Elles contribuent aux recettes de l'état chaque fois qu'elles vont faire leurs courses. On ne peut pas dire que passer de 0,40 à 0,80€ soit indolore. Il y a des personnes qui comptent à l'€ près, vous devez en croiser. Alors 80 % ça ne vous plaît pas mais en votre temps vous aviez parlé de 50 % d'augmentation de logements sociaux alors que l'on parlait de 20 à 40 logements. On trouve que c'est aller trop fort pour les plus bas tarifs. On a le droit de ne pas être d'accord, mais on pense que la commune doit jouer un rôle social. Et quand on prend l'engagement de ne pas augmenter les tarifs, c'est pire et c'est difficile à entendre pour les familles.

Le maire Gérald BLANCHARD : J'avais pris aussi l'engagement, avec mes collègues, de finir avec l'assistanat et de faire de la solidarité active. J'assume.

On va mettre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée

DÉLIBÉRATION N°17

Adoption des termes de la convention à intervenir avec le centre socio-culturel dans le cadre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) pour la mise à disposition de locaux scolaires et la facturation du goûter.

Candice LORGNIER : Lecture de la délibération

Le maire Gérald BLANCHARD : Est-ce qu'il y a des questions ? Des remarques ?

Francette POPINEAU : Pour que tout le monde soit au courant, lors de la commission, le directeur de l'école Simone Veil a fait remarquer que la distance pour aller récupérer les enfants est plus importante pour les parents qui allaient récupérer les enfants à la Maison des Projets. Là ils doivent aller à Jean-Marie PARATTE. Il avait demandé qu'on soit à l'écoute de la situation s'il y avait de grosses difficultés.

Le Maire Gérald BLANCHARD : C'est noté.
D'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée

DÉLIBÉRATION N°18

Subvention au centre socio culturel pour la prise en charge d'un animateur
jeunesse-insertion plafonnée à 12 000,00€

François SULMON : Lecture de la délibération

Françoise SULMON : Elle n'est pas une surprise, elle est la suite de celle de l'année dernière. Je rappelle l'origine. Autrefois, la ville de Buxerolles mettait à disposition à temps partiel d'un agent à la Maison des Projets (MDP) pour son secteur jeune. Cet agent a quitté la fonction publique et nous avons décidé de ne pas remplacer cette personne, mais de verser une subvention correspondante à la charge du traitement de cette personne, afin que la MDP ne soit pas pénalisée.

Le maire Gérald BLANCHARD : Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

QUESTIONS DIVERSES

Question n° 1

Ludovic DEVERGNE : Plusieurs habitants nous ont demandé le coût final de la signalétique du plan de jalonnement. Pouvez-vous nous l'indiquer ?

Nathalie DESJARDINS : Le plan de jalonnement piéton a été réalisé sur la commune suite à l'attribution d'un fonds de concours de Grand Poitiers. Ce plan se rattache à la politique mobilité de Grand Poitiers. Il a permis de recenser des itinéraires piétons utiles permettant de se rendre d'un point à un autre de façon optimisée. + de 80 poteaux indicateurs et 8 totems présentant des plans de situation ont été installés.

Le coût total est de 19497,54 € HT avec une subvention de Grand Poitiers à hauteur de 50 % soit 9748,77€ HT.

Voici pour le montant.

L'inauguration de cet équipement est prévue le 10 octobre prochain avec des représentants de Grand Poitiers. L'invitation va vous arriver très prochainement.

Ludovic DEVERGNE : Merci.

Le maire Gérald BLANCHARD : Cela nous permet de récupérer un peu d'argent sur le versement mobilité que nous faisons chaque année auprès de Grand Poitiers et qui avait un peu augmenté au début du mandat.

Question n° 2

Ludovic DEVERGNE : Les représentants du personnel communal nous ont sollicités pour la mise en place de la prime pouvoir d'achat, pouvez-vous nous communiquer une estimation du coût ?

Nathalie DESJARDINS : Comme vous le savez, à ce jour il n'y a pas de décret signé permettant cette mise en place dans la fonction publique territoriale. Nous ne connaissons ni les modalités, ni les critères. Par contre nous avons fait une estimation si les critères étaient les mêmes que dans la fonction publique d'état, ce qui n'est pas sûr, soit un versement de 300 à 800 € par agent. Cela représenterait un budget de 65 à 70 000 €, mais ce n'est qu'une estimation qui n'a pas été affinée.

Ludovic DEVERGNE : Merci pour cette réponse.

- Question n°3

Ludovic DEVERGNE : Vous avez organisé un rassemblement symbolique de soutien au Maroc et qui nous a tous rassemblés, envisagez-vous un éventuel geste concret pour le Maroc ?

Le Maire Gérald BLANCHARD : Un geste concret sera fait à hauteur avec Grand Poitiers qui sera voté vendredi, 5000€, ainsi que pour la Lybie. La solidarité Grand Poitiers s'est exprimée et ce sont les 40 communes qui sont concernées par ce soutien. Le département doit aussi apporter son soutien.

J'en profite pour donner les rendez-vous :

demain 16h30, inauguration de la crèche

Samedi 10h accueil des nouveaux habitants, cérémonie couplée avec l'accueil des jeunes électeurs. Il y aura un petit moment convivial et ludique.

Est-ce qu'il y a autre chose ?

Hier il y avait un chic moment dans le parc des Bizais, organisé par la MDP, avec un concert de violoncelle. Il y avait beaucoup de monde, 60 puis + de 100, des buxerollois qui passaient dans le parc.

J'ai dit tout le bien que je pensais de cette initiative au directeur de la MDP. Cela pourrait devenir quelque chose de récurrent, de la musique classique dans le parc des Bizais.

Très bonne soirée, merci beaucoup et bonsoir aux habitants (es) qui nous écoutent.